

Chapitre 3

Bilan intermédiaire de la concertation menée dans le cadre de l'avant-projet sommaire de la phase 2 : Tours - Angoulême (novembre 2003 - septembre 2006)







La méthodologie adoptée pour les études d'avant-projet sommaire a eu pour finalité de répondre aux trois objectifs généraux suivants :

- produire un projet de tracé initial optimisé tenant compte des contraintes techniques, environnementales, fonctionnelles et de coût,
- faciliter l'acceptabilité du projet par des phases de concertation et de consultation,
- obtenir l'approbation ministérielle du dossier d'APS.

Pour conduire les phases d'information et de concertation à toutes les étapes du processus, Réseau Ferré de France a constitué à partir de la fin de l'année 2003, un pôle territorial basé à Poitiers et composé de :

- trois responsables territoriaux intervenant sur les 182 kms du projet et les 70 communes concernées,
- un assistant technique chargé du système d'information géographique, de la cartographie, du suivi des documents d'urbanisme,
- une assistante de direction.

Ce pôle territorial a été complété par une assistante recrutée à partir du lancement de la campagne d'information des riverains (novembre 2005) et jusqu'à la fin de la consultation (septembre 2006).

Depuis le mois de juin dernier, un chargé de communication est venu renforcer l'équipe.

Cette équipe a été chargée de la conduite des actions d'information et de concertation durant l'ensemble de la phase d'avant-projet sommaire.

La conduite des études d'APS a été ponctuée de trois phases de concertation et d'information :

- **Dès la signature de la convention de financement** et de façon à préparer l'ensemble des acteurs au déroulement des études, une première phase d'information a été organisée auprès de tous les partenaires et acteurs du projet (services de l'Etat, collectivités territoriales, élus locaux, associations),
- **Dans le cadre du recueil des données environnementales** aboutissant à la définition du tracé initial, RFF a organisé une phase de concertation qui a concerné en particulier les élus locaux, les services de l'Etat et des collectivités territoriales
- Enfin, dans le cadre de **l'optimisation du tracé initial**, RFF a organisé une troisième phase de concertation, élargie à tous les acteurs du projet (services de l'Etat, établissements publics, collectivités territoriales, élus locaux, associations, riverains).

Toutes ces phases de concertation ont permis de préparer les principales décisions du projet (définition des enjeux environnementaux et humains, choix et optimisation du tracé, définition des principales mesures d'accompagnement) et ont abouti à la production du dossier d'Avant-Projet Sommaire soumis à l'approbation ministérielle.

Le bilan présenté dans ce document démarre au mois de novembre de l'année 2003, date à laquelle la convention de financement des études a été signée par tous les co-financeurs du projet.

Du mois de mai 2003 (date de la décision de la CNDP de ne pas organiser de débat public) à celui de novembre, il n'y a pas eu d'action significative d'information et de concertation. RFF s'est consacré au montage financier et administratif du projet. L'équipe territoriale chargée de mettre en place la concertation a été recrutée à partir du mois de septembre.

■ Calendrier des études d'APS

Tâche	Années																							
	2003			2004			2005			2006			2007											
Trimestres	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
Consultations AMO / bureaux d'études / passations de marchés																								
Investigations préalables : topographie																								
géotechnique - hydraulique - archéologie																								
Pré-études fonctionnelles																								
Elaboration du "projet de référence" Etudes techniques et environnementales																								
Etudes trafics / socio-économiques / capacité																								
Concertation																								
Consultation																								
Dossier de consultation																								
Dossier ministériel																								

3.1 Le lancement des études, le recueil des données environnementales et l'élaboration du tracé initial (novembre 2003 - mars 2005)

Cette première phase du projet a consisté à rechercher les familles de tracés potentiels, comparer les variantes, pour in fine se traduire par une préconisation du tracé initial.

3.1.1 La communication générale sur le lancement de l'APS

Dès la signature de la convention de financement des études d'APS (novembre 2003), RFF a adressé à l'ensemble des partenaires du projet un document d'information diffusé à 3.000 exemplaires présentant les objectifs, le contenu, le déroulement des études et l'équipe territoriale de RFF chargée de conduire la concertation.



3.1.2 La présentation des études aux services de l'Etat, aux collectivités locales, et aux associations

Réseau ferré de France a initié le projet par une campagne de présentation des études d'avant-projet sommaire.

Un effort particulier a été apporté à la présentation des études planifiées entre les mois de novembre 2003 et février 2005.

Une première série de réunions a eu lieu :

- avec les services de l'Etat des 4 départements, du 10 au 25 mars 2004,
- avec les 70 maires concernés du 5 avril au 11 mai 2004.

Afin d'informer les habitants des communes du fuseau, RFF a transmis aux 70 maires une note d'information sur le déroulement des études destinée à être insérée dans les journaux municipaux.

Les associations recensées par RFF sur l'ensemble du tracé (51 au total) ont également été rencontrées pendant cette même période. Neuf réunions se sont ainsi tenues entre le 2 et le 15 juin 2004.

Certaines associations ayant demandé à être reçues ensemble, RFF a organisé le 15 juin 2004 à Poitiers une réunion d'information pour les 51 associations recensées dans le fuseau d'étude. Plus de 50 personnes y ont assisté.

Pièces jointes en annexes :

- Power point de présentation utilisé durant les réunions de lancement de l'APS
- la présentation aux Services de l'Etat en Charente
- la présentation aux associations

3.1.3. Le déroulement du recueil environnemental et les méthodes d'information et de concertation (novembre 2003 - décembre 2004)

L'objectif de cette phase a consisté à connaître et apprécier de manière la plus exhaustive possible les sensibilités des territoires traversés afin de proposer le meilleur compromis d'intégration du projet de LGV.

RFF a décidé d'informer très en amont les communes sur cette phase de recueil d'information de terrain. Entre le 17 et le 28 mai 2004, RFF a présenté aux élus rassemblés en 9 groupements intercommunaux, les bureaux d'études chargés de conduire les études environnementales et techniques, la méthode suivie pour le recueil des données environnementales (bâti, foncier, eau, faune, flore, archéologie ...), ainsi que la démarche de recensement des données agricoles, pilotées par les Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA).

Les études ont été lancées en mai 2004 et ont reposé sur deux axes : un travail de terrain, et une recherche bibliographique. L'ensemble des données est cartographié sous la forme d'un système d'information géographique.

Les élus ont été informés de toutes les interventions sur leur territoire par la mission RFF. Un planning d'intervention et des notes explicatives leur ont été systématiquement transmises.

Les services de l'Etat et les organismes publics ont été associés au déroulement des investigations au travers de réunions de restitution qui se sont déroulées durant le deuxième semestre de l'année 2004.

Toutes les données recensées ont permis d'alimenter le système d'information géographique très précis de la situation existante.



3.1.4 La présentation aux communes et aux associations de l'état environnemental initial

L'analyse de l'état initial a abouti à la réalisation d'une carte de synthèse des contraintes environnementales.

A compter de la fin d'année 2004 et tout au long du premier trimestre 2005, une présentation devant les commissions communales a été réalisée.

70 rencontres se sont ainsi tenues. Le système d'information géographique élaboré à cet effet a constitué l'outil de restitution.

Les associations ont été associées à cette restitution. Au début d'année 2005, toutes les associations ont été invitées à prendre rendez-vous avec RFF.

A la fin de l'année 2004, RFF a édité une plaquette d'information intitulée "Tout savoir sur le projet" (6.000 exemplaires) présentant dans le détail les enjeux, la méthodologie, le déroulement des études d'avant-projet sommaire.



3.2 Le déroulement de la concertation sur la base du tracé initial (avril - octobre 2005)

RFF a réservé pour la concertation une période de 7 mois, d'avril à octobre 2005. Des réunions de travail se sont poursuivies au-delà de cette période, avec les élus, les services de l'Etat et des collectivités afin de mettre au point le tracé le mieux adapté aux objectifs globaux du projet d'infrastructure et aux enjeux spécifiques portés par les territoires traversés.

L'ensemble des acteurs intéressés et concernés par le projet de ligne nouvelle à grande vitesse a été associé par RFF à la concertation. Il s'agit : des collectivités locales (régions, départements, communes), des services déconcentrés de l'Etat, des acteurs socio-économiques (notamment les chambres consulaires), des associations locales représentatives d'intérêts, des riverains habitant les communes concernées par le projet et invités par les maires dans le cadre des commissions communales.

Le véritable point de départ de la concertation sur le terrain a été l'organisation de deux réunions plénières d'information avec l'ensemble des élus des 4 départements et des 70 communes concernées qui se sont tenues à l'issue du comité de pilotage du 21 mars 2005 :

- le 22 mars 2005 à Poitiers pour les élus des 3 départements de Poitou-Charentes (Vienne, Deux-Sèvres, Charente),
- le 24 mars 2005 à Tours pour les élus d'Indre et Loire.

RFF a présenté à cette occasion la démarche méthodologique des études réalisées et le tracé initial préconisé.

En préalable à cette réunion, chaque maire avait reçu en mains propres une carte au 1/100.000^{ème} du tracé (de Tours à Angoulême), et au 1/25.000^{ème} sur le territoire de sa commune.

3.2.1 Le dispositif général d'information

Un dispositif général d'information a été mis au point pour accompagner le lancement et le déroulement de la concertation :

- Une lettre d'information a été diffusée à l'ensemble des acteurs locaux (élus, services des collectivités territoriales, associations ...) à l'issue du comité de pilotage du 21 mars 2005 pour leur expliquer la démarche de concertation de RFF.
- Le site internet a été mis à jour au démarrage de la concertation pour permettre au public de prendre connaissance du projet et en particulier du tracé.



- De mai à octobre 2005, 7 fiches thématiques ont été mises à la disposition du public pour lui apporter une information concise et pédagogique sur les sujets suivants :
 - la conception d'un tracé ferroviaire,
 - l'eau,
 - le bruit,
 - l'emprise d'une LGV,
 - les acquisitions de propriétés bâties,
 - les acquisitions de terres et bâtiments agricoles,
 - les acquisitions de bâtiments d'activités industrielles ou commerciales.



Le lancement de la concertation a été l'occasion d'organiser des conférences de presse : en janvier 2005 pour présenter les résultats de la campagne de recueil des données environnementales,

La présentation du tracé initial (mars 2005) ainsi que le lancement de la campagne d'information des riverains (octobre 2005) ont été l'occasion d'organiser des conférences de presse.

3.2.2. Le travail avec les commissions communales

Au total sur les quatre départements traversés, 240 réunions de concertation ont été animées de mars 2005 à mars 2006.

Parmi ces 240 réunions, 177 ont eu lieu avec des commissions communales constituées spécifiquement pour l'occasion.

	Indre et Loire	Vienne	Deux-Sèvres	Charente
Commissions communales	36 réunions	80 réunions	15 réunions	46 réunions

Les commissions communales ont été des groupes de travail créés spécifiquement dans chaque commune concernée par le tracé, dans l'objectif de dialoguer avec RFF. Ils ont été constitués sous la responsabilité des maires pour représenter les intérêts des habitants et participer à la réflexion sur l'amélioration du tracé.

Tout ou partie des membres du conseil municipal, des associations représentatives et des habitants de la commune (propriétaire et/ou exploitant agricole, responsable de société, riverains ...) ont pu siéger au sein de ces commissions. En coordination avec RFF, les maires établissaient directement les invitations et la liste des invités pour chaque réunion d'une commission communale.

Les réunions de concertation avec les commissions communales ont permis de nombreux échanges pour améliorer le projet. Ce travail a été réalisé autour de deux axes :

- l'appropriation et l'examen des caractéristiques générales du tracé initial et l'examen des propositions d'amélioration.
- l'examen de l'ensemble des mesures d'accompagnement du projet et d'insertion dans son environnement. Dans ce cadre les thèmes suivants ont été travaillés : le principe de rétablissement des communications et réseaux divers, le principe des protections acoustiques, le principe des aménagements paysagers.

Chaque réunion de commission communale a donné lieu à la rédaction d'un compte-rendu.

Les associations ont été associées dès le lancement des commissions communales. Elles ont pu prendre de ce fait une part active aux débats.

La représentation des associations au sein des commissions communales a été très forte ainsi que leur participation directe à la concertation, et notamment au cours des réunions publiques qui se sont déroulées en juin 2005.

Les variantes de tracé qui sont apparues au cours ces discussions ont fait l'objet d'études (détaillées ci-après) comme RFF s'y était engagé.



3.2.3. La concertation avec les services de l'Etat et les collectivités locales

Parallèlement au travail réalisé avec les commissions communales, une concertation a été conduite auprès des services de l'Etat, des établissements publics, des concessionnaires de réseaux et des services des collectivités territoriales.

Sur les quatre départements concernés par le tracé 37 réunions ont été organisées au total.

	Indre et Loire	Vienne	Deux-Sèvres	Charente
Services administratifs et techniques	12 réunions	9 réunions	4 réunions	12 réunions
	6 réunions			

Une série de réunions consacrées à la présentation du tracé et à des points d'étape ont été organisées en premier lieu avec les préfetures et les collectivités locales.

Les services de l'Etat, des collectivités locales et des associations représentatives d'intérêts ont été rencontrés pour traiter des problématiques spécifiques.

Pour traiter de la question spécifique du rétablissement des voiries, les services des conseils généraux ont été rencontrés dans les quatre départements traversés.

L'étude des franchissements de cours d'eau a réuni les élus et la Mission Inter Services de l'Eau ainsi que l'Etat Public Territorial de Bassin. L'enjeu de ces réunions a consisté à définir l'état initial hydraulique, l'objectif hydraulique et l'ouverture hydraulique des ouvrages.

De manière non-exhaustive, cette démarche s'est mise en place sur les questions ayant trait à l'environnement (DIREN), au patrimoine (DRAC/SDAP), la faune et la flore (ONCFS, Fédération régionale des chasseurs de Poitou-Charentes, PCN), l'agriculture (DDAF, CG, organisations professionnelles agricoles ...).

3.2.4. Le dispositif spécifique d'écoute et d'information des riverains (novembre 2005 - février 2006)

Sans attendre les phases habituelles consacrées à l'information du public qui viennent généralement au stade de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, RFF a voulu fournir en direct, aux riverains potentiels, une présentation du projet et s'est mis en situation de répondre à toutes leurs préoccupations le plus tôt possible dans le processus.

Ce dispositif a été mis en place de novembre 2005 à février 2006.

Plusieurs supports de communication ont été conçus et utilisés durant cette phase du projet.

Une plaquette d'information (diffusée à plus de 40.000 exemplaires) a été diffusée aux habitants des communes concernées par le projet.

Chaque destinataire de cette plaquette d'information a pu disposer des moyens suivants pour obtenir des renseignements sur le projet :

- un numéro vert,
- le site internet mis à jour de façon à présenter le tracé initial,
- une carte T,
- des permanences en mairies tenues par les trois responsables territoriaux de RFF (annoncées par des affichettes dans chaque commune.

Ce dispositif a suscité un vif intérêt qui peut être mesuré par les indicateurs suivants :

- 410 personnes ont été rencontrées à l'occasion des 71 permanences tenues dans les mairies (20 personnes se sont déplacées dans les locaux du pôle territorial de Poitiers),
- 8.250 visites ont été enregistrées sur le site internet durant cette période,
- 40 courriers,
- 195 Cartes T,
- 34 mails,
- 188 appels sur le numéro vert ont été réceptionnés.

Ainsi sur les quatre départements traversés, on peut estimer qu'environ 630 personnes (autres que celles participant aux réunions des commissions communales durant la phase de concertation) ont pu accéder à une information individualisée sur le projet.

Bilan de "l'information riverains" par départements

	Indre et Loire	Vienne	Deux-Sèvres	Charente	Total
Courriers	0	13	3	4	20
Cartes T	58	92	7	22	179
Mails	12	12	1	2	27
Nombre de personnes rencontrées dans les permanences mairies	102	164	50	94	410
	172	281	61	122	636



3.2.5 Les blocages rencontrés

La phase de concertation qui s'est déroulée en 2005 n'a pas pu empêcher l'instauration d'une logique de confrontation dans certains secteurs des départements d'Indre et Loire et de Vienne.

Les communes de ces départements, se sont constituées en association ("TGV Qualité de Vie" en Vienne et "Association des Communes d'Indre et Loire"), et ont formalisé des exigences qui se sont inscrites en-dehors du champ de la concertation ou de la législation en vigueur sur les thèmes suivants :

- les acquisitions des maisons situées à 150 m de l'axe du tracé,
- la prise en compte des pics sonores de bruit en lieu et place des indicateurs de moyenne.

Ces exigences ont été pour partie initiées et largement relayées par des associations de riverains constituées en fédération ("Association TGV Réaction Citoyenne") et en associations locales (environ 50 associations sont recensées à ce jour sur l'ensemble du territoire).

Par ailleurs, plusieurs commissions communales ont exigé l'étude de solutions techniques de type tranchées couvertes et tunnels qui au regard du problème à traiter (franchissement de coteaux, passage du tracé en zone périurbaine diffuse mais peu dense) ne constituent pas des solutions usuellement retenues par le maître d'ouvrage dans des situations analogues.

En région Poitou-Charentes, la concertation a été complètement interrompue à partir du mois de juin 2005 .

En Indre-et-Loire, l'ensemble des communes (20 au total) en solidarité avec celle de Maillé qui refuse le principe de la LGV sur le territoire communal, n'a plus souhaité participer à la démarche de concertation dès juillet 2005.

Toutefois, des contacts ont pu être maintenus avec les parlementaires du territoire et la campagne d'information des riverains a été mise en place normalement.

Dans la Vienne, trois réunions publiques ont complété le dispositif de concertation : les 20, 29 juin et 20 septembre 2005. Environ 450 personnes y ont participé.

Les réunions de concertation ont pu répondre à compter de la fin de l'année 2005 et se sont poursuivies jusqu'au début de l'année 2006.

Dans ces situations d'opposition, la mission LGV SEA2 :

- se sont conformées aux stratégies édictées par les préfets (qui ont reçu mission du Ministre de conduire la concertation) à savoir : étude de toutes les variantes demandées, et ont recherché des solutions techniques répondant aux besoins exprimés,
- ont élaboré une méthode d'analyse objective des variantes permettant de retenir celles qui améliorent l'acceptabilité du tracé sans conséquence disproportionnée sur l'équilibre du projet,
- ont rendu compte de leurs analyses aux préfets ainsi qu'au Ministère de l'Équipement et au comité de pilotage
- ont poursuivi la concertation avec les commissions communales au-delà du calendrier initialement prévu (octobre 2005), jusqu'au premier trimestre 2006.

3.3 Les réponses apportées par RFF aux demandes exprimées durant la phase de concertation (octobre 2005 - avril 2006)

3.3.1 Les demandes exprimées pendant la concertation

Les demandes exprimées durant la phase de concertation ont abouti à **l'étude de 46 variantes** sur un linéaire de **214 kms**.

Une variante constitue une modification du tracé qui peut consister dans une modification du tracé en plan du projet (déplacement du tracé), du profil en long (abaissement ou exhaussement du tracé), une solution technique concernant les ouvrages de franchissement (tranchées couvertes, sur-largeur d'ouvrages de franchissement).

Tous les territoires traversés ont été concernés par les études de variantes.

Répartition géographique des études de variantes :

Département	Longueur du tracé initial	Nombre de variantes étudiées	Km de variantes étudiées
Indre et Loire	52,6 km	16	55 km
Vienne	81,6 km	21 ⁽¹⁾	101,5 km
Deux-Sèvres	18,7 km	5 ⁽¹⁾	16,2 km
Charente	29 km	7 ⁽¹⁾	41,4 km
Total	182 km	46⁽¹⁾	214,1 km

31 communes ont été concernées par des études de variante :

Département	Nombre de communes concernées par une variante	Longueur du tracé	Km de variantes étudiées
Indre et Loire	10	52,6 km	20,8 km + 1 base travaux
Vienne	11	81,6 km	47,9 km
Deux-Sèvres	6	18,7 km	19,5 km
Charente	4	29 km	17,8 km + 1 base travaux
Total	31	182 km	86,5 km + 2 bases travaux

Chaque variante étudiée a fait l'objet d'une analyse détaillée qui a été présentée dans le dossier soumis à la consultation.

Note

¹⁾ 2 variantes sont communes aux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres et une autre est commune aux départements des Deux-Sèvres et de la Charente



3.3.2 Les modifications apportées au projet à l'issue de la concertation

La concertation a permis de faire évoluer significativement le projet.

Au total, seize variantes étudiées dans le cadre de la concertation ont été proposées dans le tracé soumis à la consultation.

Département	Nombre de variantes proposées dans le dossier de consultation	Longueur du tracé étudié	Km de variantes étudiées
Indre et Loire	6	52,6 km	20,8 km + 1 base travaux
Vienne	7 ⁽¹⁾	81,6 km	47,9 km
Deux-Sèvres	2 ⁽¹⁾	18,7 km	19,5 km
Charente	3 ⁽¹⁾	29 km	17,8 km + 1 base travaux
Total	16⁽¹⁾	182 km	86,5 km + 2 bases travaux

LISTE DES VARIANTES ETUDIÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

*	Communes	Dept	Nom de la variante
1	Chambray les Tours	37	Profil en long Périphérique
2	Chambray les Tours	37	Profil en long Périphérique optimisé
3	Veigné	37	Tranchée couverte sous RN10
4	Veigné - Montbazou - Monts	37	Ouest Est A10
5	Veigné	37	Veigné Nord Thorigny
6	Veigné - Montbazou - Monts	37	Est Ouest Est A10
7	Sorigny	37	Profil en long sous échangeur
8	Villeperdue	37	Karting Est
9	Sainte Catherine de Fierbois	37	PL La Pagerie
10	Sepmes	37	Viaduc de la Manse
11	Draché - Maillé	37	Tranchée couverte - Bois des Trois Pierres
12	Maillé	37	Modification Profil en Long
13	La Celle Saint-Avant - Nouâtre	37	Base de travaux Port Boulet
14	La Celle Saint-Avant - Nouâtre	37	base de travaux Port Boulet redressé
15	Ports sur Vienne	37	Estacade Vienne - franchissement A10
16	Pussigny - Antogny - Marigny	37	Déplacement tracé en plan Est Dolmen de Doue
17	Mondion	86	Déplacement du tracé à l'ouest des Barboteaux
18	Scorbé Clairvaux - St Genest d'Ambière	86	Abaissement PL au droit de la RD 725
19	Colombiers - Marigny-Brizay	86	Tunnel sous RD21
20	Colombiers - Marigny-Brizay	86	Abaissement du profil en long
21	Colombiers - Marigny-Brizay	86	Ouest Baudrière et abaissement du profil en long
22	Marigny-Brizay	86	Ouest Baudrière
23	Jaunay-Clan	86	Passage en tranchée couverte
24	Jaunay-Clan	86	Abaissement du profil en long
25	Jaunay-Clan	86	Modification du raccordement de Migné-Auxances

*	Communes	Dept	Nom de la variante
26	Migné-Auxances - Poitiers	86	Pont-route élargi à 20 m rue des Cosses
27	Poitiers	86	Profil en long en déblai sous RN 147
28	Poitiers	86	Profil en long optimisé en déblai sous RN 147
29	Biard	86	Rapprochement A10
30	Vouneuil sous Biard	86	Tranchée couverte
31	Vouneuil sous Biard	86	Ponts routes à 20 m de large et ponts routes à 50 m
32	Fontaine le Comte	86	Passage sous A10
33	Fontaine le Comte	86	Passage optimisé sous A10
34	Marigny-Chemereau	86	Est-Trincardière
35	Chaunay	86	Chaunay Est-Ouest
36	Chaunay - Vanzay	86	La Roche de Bord Est 05.04.05
37	Chaunay - Vanzay	86	La Roche de Bord Est 05.10.05
38	Sauzé-Vaussais - Londigny	79	Tranchée couverte de la montée rouge
39	Sauzé -Vaussais	79	La Jarrige Est 11.04.05
40	Sauzé -Vaussais	79	La Jarrige Est 17.05.05
41	Londigny	16	La Brousse Ouest
42	Villefagnan	16	Pailleroux Est
43	Courcôme	16	Courcôme Ouest
44	Charmé	16	Charmé Nord
45	Charmé	16	Berlingant Est Ouest Bellicou
46	Villognon	16	Base travaux parallèle LGV

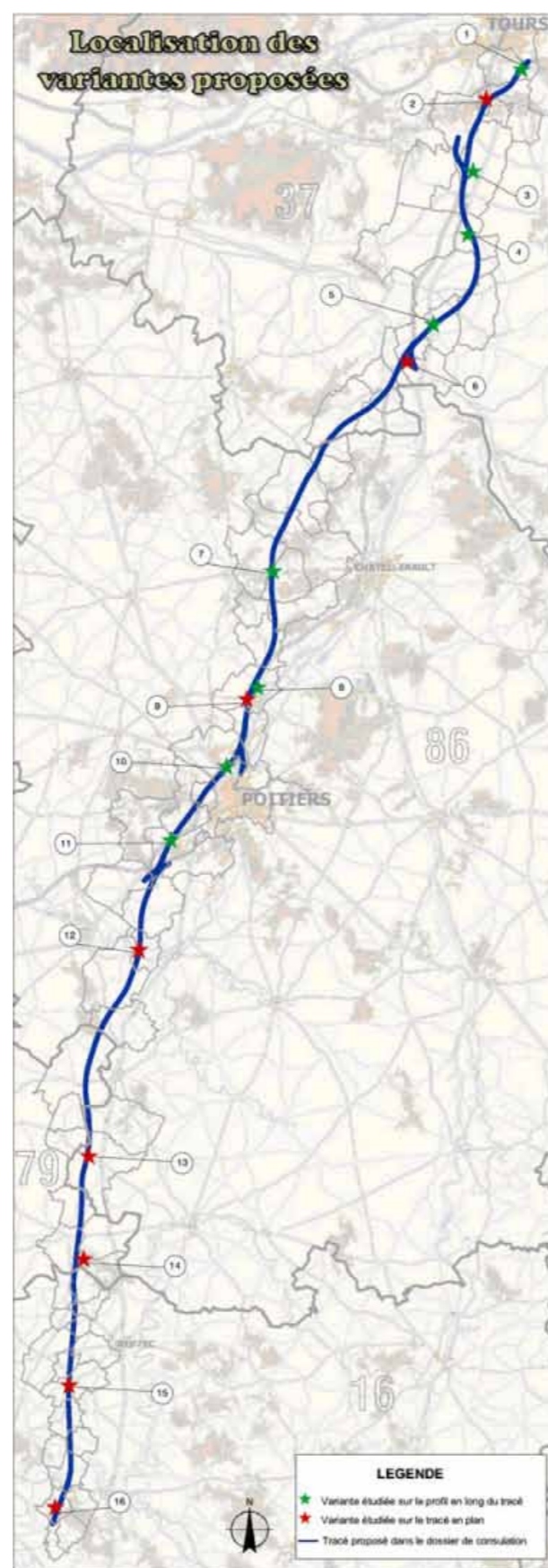
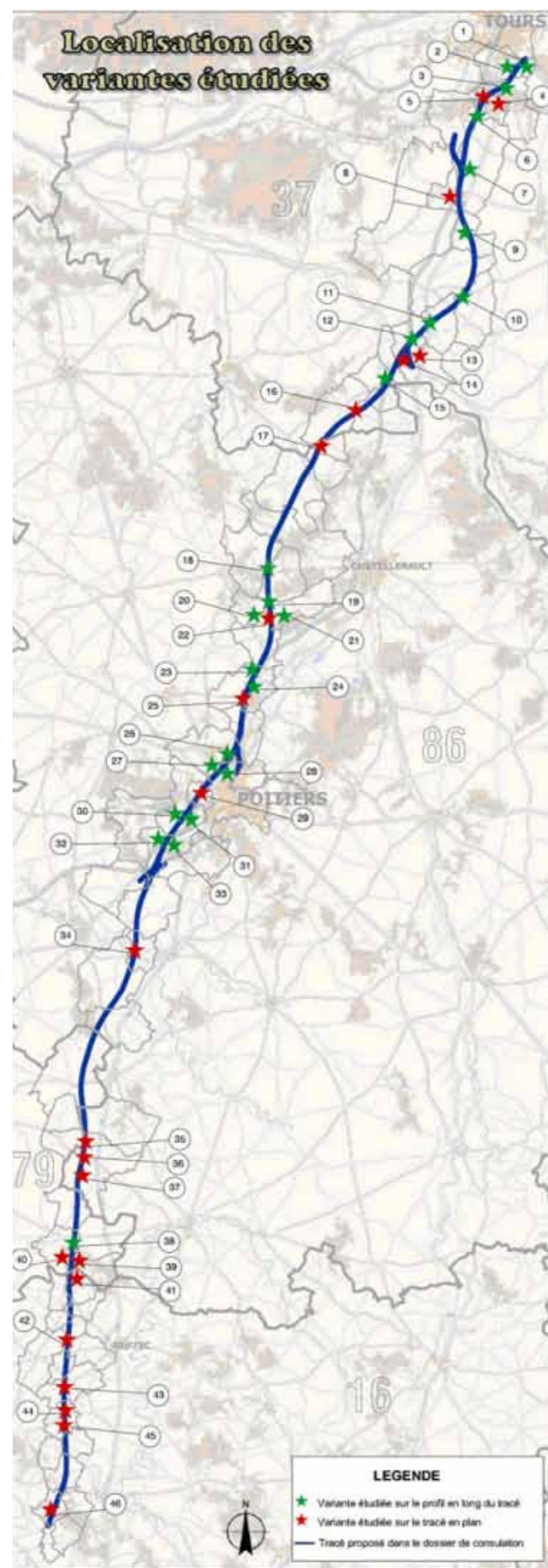
Note

¹⁾ 1 variante est commune aux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres et une autre variante est commune aux départements des Deux-Sèvres et de la Charente.

* Se reporter sur la carte page 33 pour la localisation géographique

TABLEAU DES 16 VARIANTES PROPOSEES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION

	Variantes	Problématiques				Solutions trouvées	
		Diminution de l'impact acoustique et visuel du projet	Sauvegarde d'habitat*	Sauvegarde du patrimoine	Sauvegarde d'activités éco	Modification du tracé en plan	Modification du profil en long
1	Chambray les Tours / Profil en Long Périphérique optimisé	X					X
2	Veigné / Nord Thorigny			X		X	
3	Sorigny / Profil en Long sous échangeur	X					X
4	Sainte-Catherine de Fierbois / Profil en Long La Pagerie	X					X
5	Maillé / Modification du Profil en Long	X				X	X
6	La Celle St-Avant et Nouâtre / Base de travaux Port Boulet redressé	X			X	X	
7	Scorbé-Clairvaux - St Genest d'Ambières - Abaissement RD 725	X					x
8	Jaunay-Clan / Modification du raccordement				X	X	
9	Jaunay-Clan - Chasseneuil du Poitou / Abaissement du Profil en Long	X					X
10	Migné-Auxances - Poitiers - Biard - Vouneuil sous Biard / Profil en Long optimisé sous RN 147	X					X
11	Fontaine le Comte / Passage optimisé sous A10	X				X	X
12	Marigny-Chemerau et Celle-Levescault / Est-Trincardière	X				X	X
13	Brux-Chaunay - Vanzay - Plibou / La Roche Bord Est 05.10.05		X	X		X	X
14	Sauzé-Vaussais - Londigny - Montjean / La Jarrige Est 17.05.05		X			X	X
15	Courcôme- Courcôme Ouest	X				X	X
16	Villognon / Base travaux parallèle	X				X	
		12	2	2	2	10	12



3.3.3 Exemples de modifications du tracé initial issues de la concertation

La variante Veigné / Nord Thorigny (Indre et Loire)

La zone concernée par cette variante se situe sur la commune de Veigné, dans le secteur périurbain de l'agglomération Tourangelle. Le tracé initial est très contraint du fait du passage sous les voies de communication : A85, RN 10 et voie ferrée Paris-Montluçon, le rapprochement le plus près possible de l'A10 pour le franchissement de l'Indre.

L'expression du besoin issu de la concertation est la préservation du site de Thorigny et l'éloignement des sites de Beau Pré (bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques) et du Moulin Fleuri.

Le tracé initial engendrait la destruction du site de Thorigny, passait à 35 mètres du manoir de Beau Pré et à 120 mètres du Moulin Fleuri.

Dans le cadre de la concertation, des études techniques ont été conduites pour permettre un tracé plus jumelé aux autoroutes A10 et A85.

Le nouveau tracé en plan se situe à 40 mètres du site de Thorigny. Il s'éloigne de façon significative du Manoir de beau Pré (80 m au lieu de 35 mètres) et du Moulin Fleuri (160 mètres au lieu de 120). L'analyse financière de cette variante fait apparaître un gain financier de l'ordre de 1,8 millions d'euros.

La variante Fontaine le Comte / Passage sous A10 (Vienne)

La zone concernée par cette variante se situe sur les territoires des communes de Vouneuil-sous-Biard et Fontaine-le-Comte, dans le secteur périurbain de l'agglomération de Poitiers caractérisé par un habitat diffus. L'expression du besoin issu de la concertation est de réduire l'impact environnemental sur la commune de Fontaine-le-Comte en supprimant le franchissement de l'autoroute A10 en remblai, à environ 6 à 7 m au dessus de la voirie.

L'étude de la variante a consisté à optimiser le profil en long. Une attention particulière a dû être consacrée aux problématiques de drainage et de risque d'inondation. Cette variante atténue nettement l'impact du tracé. Il est prévu de faire des plantations arborescentes en sommet de déblai pour réduire l'effet de tranchée visuelle. L'analyse financière de cette variante fait apparaître un surcoût de l'ordre de 11,4 millions d'euros.

La variante "Base travaux parallèle LGV" / Villognon (Charente)

Le tracé initial proposait une base de travaux située entre la voie de raccordement de phasage et de desserte de Villognon, à l'est du bourg. Cette base de travaux doit servir à la réalisation de la phase 1 du projet dans un premier temps puis à la phase 2. L'implantation initiale est celle qui a été portée à l'enquête d'utilité publique de la phase 1. Le calage du tracé de la phase 2 a permis de reconsidérer l'implantation de la base pour laquelle des demandes d'une meilleure insertion étaient exprimées.

La variante étudiée consiste à déplacer la base de travaux qui passe à l'ouest du tracé. La nouvelle localisation se situe à plus de 200 m du bourg de Villognon. Le nouvel emplacement est largement plus favorable en terme de milieu humain. Il permet de s'éloigner du périmètre de protection de l'église du bourg (monument historique classé). En terme de paysage, la base travaux reste néanmoins très visible. L'analyse financière de cette variante fait apparaître un surcoût de l'ordre de 2,2 millions d'euros. Cette adaptation par rapport au projet soumis à l'enquête d'utilité publique de la phase 1 du projet (Angoulême - Bordeaux) a fait l'objet d'une demande d'ajustement au plan général des travaux dans le cadre de l'instruction du dossier par le Conseil d'Etat.

3.4 La consultation formelle (avril 2006 - septembre 2006)

3.4.1 Le déroulement de la consultation

Sur la base du tracé projeté à l'issue de la concertation, RFF a préparé le dossier d'APS présenté à la consultation des services de l'Etat, des élus, des acteurs socio-économiques et des associations.

La consultation a été conduite sous la responsabilité du préfet coordonnateur d'Aquitaine et a été lancée au printemps 2006 à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue à Poitiers le 24 avril. Elle a duré officiellement 2 mois, mais tous les avis reçus au-delà de la date de clôture officielle ont été traités.

Au total, 375 acteurs intéressés par la réalisation de la ligne à grande vitesse ont été consultés et ont reçu le dossier élaboré par RFF.

Région POITOU - CHARENTES	Nbre de consultés
Communes	51
Collectivités Territoriales (Région, Département)	5
Intercommunalités	22
Elus (à titre individuel)	42
Services de l'Etat	44
Acteurs Socio-économiques	36
Associations	37
Concessionnaires	10
Etablissements publics	8
Total	255

Région CENTRE	Nbre de consultés
Communes	20
Collectivités Territoriales (Région, Département)	2
Intercommunalités	14
Elus (à titre individuel)	15
Services de l'Etat	17
Chambres consulaires (sauf CESR)	5
Associations	27
Divers (socio-éco +autres)	7
Réseaux et divers (concessionnaires et établissements publics)	13
Total	120

Conformément à l'instruction ministérielle du 28 décembre 2000, la consultation portait sur l'affinement du tracé, les principes de rétablissement des voiries, réseaux et ouvrages hydrauliques, ainsi que sur les principes de réalisation de certains aménagements liés à l'environnement.

Deux "Lettres d'Information" ont été publiées en janvier et en mars 2006. Elles avaient pour objectif de faire un premier bilan de la concertation et annoncer le déroulement de la consultation à venir. Elles ont été diffusées à l'ensemble des partenaires et des acteurs concernés par le projet.

Plusieurs préfetures, et collectivités territoriales ont sollicité RFF pour participer à des réunions d'information à destination des acteurs consultés.

Au total, Réseau Ferré de France s'est mobilisé pour participer à 22 réunions d'information des acteurs consultés.

Préfecture d'Indre et Loire :	24/04/2006
Préfecture de Région Poitou-Charentes :	24/04/2006
Préfecture de la Charente :	26/04/2006
Conseil Général de la Charente :	05/05/2006
DIREN du Centre et de Poitou-Charentes :	12/05/2006
CCI des Deux Sèvres :	17/05/2006
Sous Préfecture de Montmorillon :	18/05/2006
Sous Préfecture de Châtellerauld :	18/05/2006
Préfecture des Deux-Sèvres :	19/05/2006
Préfecture de la Charente :	24/05/2006
Conseil Général des Deux-Sèvres :	29/05/2006
Préfecture de la Charente :	06/06/2006
Association APSIC :	09/06/2006
Préfecture des Deux-Sèvres :	14/06/2006
CESR Centre :	14/06/2006
Association Sud Indre Collectif :	14/06/2006
Syndicat Mixte de l'agglomération de Tours :	20/06/2006
Conseil Régional de Poitou-Charentes :	21/06/2006
Pays du Ruffécois :	22/06/2006
Association de Thorigny :	03/07/2006
Syndicat Mixte de l'agglomération de Tours :	06/07/2006
Préfecture d'Indre et Loire :	13/07/2006

3.4.2 Les premiers éléments de bilan

Les préfetures ont reçu 192 avis, soit un taux de réponse de 52%.

	Nombre de réponses	Nombre d'observations
Services de l'Etat	44	299
Communes	61	597
Groupements de communes	16	194
Départements, régions	6	86
Elus	5	40
Acteurs socio-économiques	24	183
Associations	27	402
Concessionnaires	9	41
TOTAL	192	1812

- Taux de réponse global : 52% (192 avis sur 375 acteurs consultés)
- Taux de réponse des communes : 87%
- % d'avis favorables⁽¹⁾ (avec réserves, le cas échéant) : 47%
- % d'avis défavorables⁽¹⁾ : 34%
- % sans avis⁽¹⁾ : 19%

Il ressort du premier bilan réalisé que les thèmes traités le plus souvent dans les avis sont :

- les rétablissements de voirie : 329 observations
- l'acoustique : 284 observations,
- le milieu humain : 223 observations,
- le milieu naturel : 202 observations,
- la dimension socio-économique du projet : 123 observations.

En conclusion, la consultation n'a pas fait apparaître de demandes nouvelles et majeures d'évolution du tracé. Elle confirme le bien-fondé des choix opérés pour définir le tracé initial. Les demandes portent avant tout sur l'insertion du projet dans son environnement. Elles démontrent la nécessité de renouveler l'effort d'information et de pédagogie sur les choix opérés par le maître d'ouvrage concernant les questions sensibles telles que le bruit, les rétablissements de communication ou l'insertion paysagère.

Note

¹⁾ il s'agit de la classification établie par les préfetures d'Indre et Loire et la DRE Poitou-Charentes



3.4.3. Les étapes à venir

Les préfets élaborent actuellement le bilan de la consultation qui sera transmis au Ministre d'ici la fin de l'année.

En cas d'approbation du dossier d'APS en début d'année prochaine, le premier semestre de l'année 2007 sera consacré à la préparation de l'enquête d'utilité publique.

Plusieurs phases de concertation sont d'ores et déjà prévues pour aider à la préparation de cette étape du projet :

- **concertation sur les études et procédures préparatoires à la constitution du dossier d'enquête d'utilité publique (DEUP).**

Celle-ci concernera en premier lieu les services de l'Etat et des collectivités territoriales (Conseil Généraux) impliqués soit dans les études complémentaires nécessaires à la constitution du DEUP (étude d'impact, dossiers de mise en conformité des documents d'urbanisme ...), soit dans les procédures formelles prévues par la réglementation (estimation des Domaines, consultation des organismes agricoles et sylvicoles ...).

- **concertation avec les acteurs locaux du projet.**

Il s'agira d'une part, dès la publication de la décision ministérielle de faire connaître à tous les acteurs du projet (financeurs, maires, riverains, associations) le contenu de cette décision, ses implications, les évolutions du projet depuis le tracé soumis à la consultation ; et d'autre part, de préparer l'enquête d'utilité publique en diffusant le plus largement possible une information détaillée sur les modalités de déroulement de celle-ci. Dans cette phase, il est prévu d'étudier les nouveaux ajustements demandés qui pourraient permettre d'améliorer l'acceptation du projet avant sa mise à l'enquête publique.

